

19 janvier 1989, Aurillac

ALLOCUTION DU PREMIER MINISTRE A L'INAUGURATION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

L'inauguration d'une caserne de gendarmerie par le Premier ministre n'est pas habituelle, mais si j'ai tenu à le faire aujourd'hui, à Aurillac, c'est que cette inauguration revêt un caractère triplement symbolique.

En effet, cette réalisation, dont nous pouvons tous, au premier regard, apprécier l'esthétique et l'organisation rationnelle, concrétise la volonté de l'Etat d'améliorer le casernement de la gendarmerie, casernement qui grâce à cet effort, mais aussi à celui des collectivités locales, est ainsi passé en quelques décennies de la vétusté au confort, et de l'inadaptation au fonctionnel. Certes, il reste encore beaucoup à faire et je sais certaines casernes qui sont peu dignes de leur destination. Mais j'observe que l'Etat, pour sa part, contribue chaque année au financement de près de 1 000 unités-logements nouvelles et j'entends qu'en dépit des contraintes budgétaires actuelles cet effort soit maintenu au niveau atteint aujourd'hui.

Gendarmerie mobile

Symbolique également cette inauguration d'un casernement de la gendarmerie mobile alors même que les personnels auxquels il est destiné sont absents, en mission en Nouvelle-Calédonie où ils contribuent à maintenir la paix retrouvée après les événements dramatiques du début de l'année 1988. C'est pour moi, à nouveau, l'occasion d'exprimer au corps de la gendarmerie la reconnaissance de l'Etat pour le sens du devoir, le dévouement et l'abnégation dont ses membres ont toujours fait preuve, et plus particulièrement en Nouvelle-Calédonie.

Je sais les sacrifices personnels et familiaux que cela demande aux gendarmes, et je connais les difficultés pratiques du quotidien en gendarmerie mobile. Je comprends combien pèsent les 200 journées de déplacement que supportent chaque année les gendarmes mobiles et j'imagine combien ce rythme élevé perturbe la vie familiale, mais aussi les cycles de formation et de perfectionnement indispensables au maintien du niveau opérationnel.

Je sais, mon général Nivlet, que votre direction générale étudie actuellement les mesures propres à améliorer les conditions de vie et de travail dans la gendarmerie mobile, et je demande que toutes les imaginations et toutes les volontés soient activées, pour que des mesures concrètes puissent rapidement compenser davantage encore les sacrifices consentis.

Car, et j'en arrive, madame et monsieur Giboulot, à l'essentiel, le métier de gendarme comporte l'acceptation quotidienne du risque personnel allant jusqu'au don de sa vie. L'histoire récente de la gendarmerie est jalonnée par de délicates missions, à l'étranger comme à Beyrouth ou en France comme en Nouvelle-Calédonie et en Corse. Donc dans ces conditions difficiles les gendarmes, qu'ils soient mobiles ou départementaux, parce que la finalité même de leur action est la protection de la population, sont conduits à consentir pour eux-mêmes des risques allant jusqu'au sacrifice suprême.

Les circonstances de la mort du maréchal-des-logis chef Giboulot, tué par la charge explosive alors qu'il portait spontanément secours à ses concitoyens, sont symboliques de cette abnégation. Les camarades de votre fils ont voulu et vous avez accepté que le nom du maréchal-des-logis chef Giboulot soit donné à ce casernement de l'escadron 2/16 d'Aurillac auquel il a appartenu cinq années.

Je viens de dévoiler la stèle à son nom et je ne doute pas qu'en la croisant quotidiennement, c'est avec émotion que ses amis puis, plus tard, ses jeunes successeurs à l'escadron d'Aurillac garderont son souvenir. Bien que s'intégrant dans la – trop longue – liste des gendarmes morts en service commandé, le nom de votre fils est désormais gravé sur cette stèle. La caserne « Maréchal-des-logis chef Giboulot » perpétuera la mémoire d'un serviteur de l'Etat devenu un exemple pour ses pairs.

J'ai tenu malgré la brièveté de ce déplacement à Aurillac, à inaugurer personnellement cette belle caserne que vient de me présenter le colonel Durieux. Il est bon en effet que ce soit sur le terrain même de ses activités ou dans son environnement quotidien que soit honoré ce corps de la gendarmerie dont vous savez combien il est apprécié dans la nation. Ma présence, ici et aujourd'hui, prouve combien la gendarmerie et plus spécifiquement la gendarmerie mobile a l'estime du Gouvernement.